



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b>  EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

**DECISION N°30/2025**  
**PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 en date du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de la consultation lancée selon la procédure adaptée concernant le marché n°2024-10 : Réaménagement des deux étages de la bibliothèque en salles polyvalentes,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de signer un marché selon la procédure adaptée dans les conditions suivantes :

- **Lot n°1 : démolitions - gros œuvre :** SA JULES ANQUEZ à Noyelles-Godault (62950) pour un montant forfaitaire de 43 259,55 € HT, soit 51 911,45 € TTC.
- **Lot n°2 : menuiseries extérieures - serrurerie :** SAS ALTOMARE ALTALU à Libercourt (62820) pour un montant forfaitaire de 73 860 € HT, soit 88 632 € TTC.
- **Lot n°3 : plâtrerie – isolation – doublage :** SPIE BATIGNOLLES ENERGIE à Marquette-Lez-Lille (59520) pour un montant forfaitaire de 55 964,16 € HT, soit 67 157,00 € TTC.
- **Lot n°4 : menuiseries intérieures :** SA JULES ANQUEZ à Noyelles-Godault (62950) pour un montant forfaitaire de 15 623,54 € HT, soit 18 748,25 € TTC.
- **Lot n°5 : peinture – sol souple :** VERET COULEURS des Hauts de France SAS à Fresnes-les-Montauban (62490) pour un montant forfaitaire de 25 861,17 € HT, soit 31 033,41 € TTC.
- **Lot n°6 : électricité :** SPIE BATIGNOLLES ENERGIE à Marquette-Lez-Lille (59520) pour un montant forfaitaire de 58 178,37 € HT, soit 69 814,04 € TTC.
- **Lot n°7 : ventilation – climatisation :** SARL LAIGNEL à Auchy-Les-Mines (62138) pour un montant forfaitaire de 49 950,74 € HT, soit 59 940,89 € TTC.

Le marché est conclu pour la durée des travaux.

**Article 2** : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

**Article 3** : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 4** : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée aux sociétés titulaires des lots

LIBERCOURT, le 03 avril 2025

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)